

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU DOUBS
ARRONDISSEMENT DE MONTBELIARD
CANTON D'AUDINCOURT
COMMUNE DE SELONCOURT
DELIBERATION
DU
CONSEIL MUNICIPAL

DCM20160405.11	<u>Séance du 5 avril 2016 à 18h30</u> L'an deux-mille-seize du mois d'avril le cinq avril le Conseil Municipal de la Commune de SELONCOURT s'est réuni en Salle des Mariages, après convocation légale, sous la Présidence de M. Daniel BUCHWALDER, Maire, pour une session ordinaire.
NOTA Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le 6 avril 2016, que la convocation du Conseil Municipal avait été faite le 29 mars 2016 et que le nombre des membres en exercice est de 29. Exécution des articles L2121-10, R121-7, L2121-17, L2124-1, L2121-25, R121-9 du Code Général des Collectivités Territoriales.	
<u>Etaient présents</u> <u>Etaient excusés ayant donné procuration</u>	
Le Maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il est procédé, en conformité de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à la désignation d'un secrétaire. M. a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.	

OBJET : MOTION CONTRE LE PROJET DE FERMETURE DE LA TRESORERIE D'HERIMONCOURT

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il a reçu en Mairie le 15 mars 2016 Monsieur Pierre ROYER, Administrateur Général des Finances Publiques à la tête de la Direction Départementale des Finances Publiques du Doubs, dans le cadre d'une consultation en vue de la fermeture de la Trésorerie d'Hérimoncourt.

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée délibérante de la décision de l'administration fiscale de fermer la Trésorerie d'Hérimoncourt au profit de la Trésorerie d'Audincourt en 2017, et propose de voter une motion contre cette décision et pour le maintien de ce service au public.

La fermeture de la Trésorerie signifie une fois de plus la dégradation des relations entre l'administration générale et le service rendu à la population. C'est un vrai service de proximité pour les usagers, les collectivités et les établissements publics. Son transfert à Audincourt sera source de multiples déplacements sur un axe routier déjà chargé et périodiquement encombré, et sera une perte de temps pour les agents qui seront obligés de s'y rendre de façon régulière (régies de dépenses et de recettes).

Seloncourt et les autres communes rattachées à la Trésorerie d'Hérimoncourt comptabilisent un bassin de vie de près de 16 000 habitants, bien plus que la commune d'Audincourt.

Le Conseil Municipal, l'exposé entendu à/par.....

- décide de s'opposer à la fermeture de la Trésorerie d'Hérimoncourt et demande par la présente de ne pas mettre à exécution le projet de fermeture qui porterait un lourd préjudice au service public ;
- souligne l'incohérence de déporter l'activité du Trésor Public vers Audincourt, ville déjà équipée de nombreux services alors que Seloncourt et les communes environnantes se trouveront dépourvues de ce service public de proximité et de qualité.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus.
Ont signé au registre tous les membres présents.

Seloncourt, le 5 avril 2016

Le Maire,
Daniel BUCHWALDER

PROJET